



## Puit de lumière responsabilité

Par **Mistinguette85**, le 12/09/2019 à 19:47

Bonjour,

J'ai besoin d'un renseignement pour une personne agée s'il vous plaît, je me permets de faire l'intermédiaire.

C'est une personne qui est propriétaire de son appartement, elle a un puit de lumière en commun avec l'ensemble de l'immeuble.

Au niveau du mur il y a des fissures, elle a fait venir le syndic et lui a fait part oralement de ce problème pour qu'il le régle mais il lui a dit que c'était à sa charge. Est ce le cas?

Je précise que le puit est fermé juste à son niveau car la personne qui habite en dessous a voulu faire un placard pour gagner de la place, je ne sais pas si ce détail a son importance.

Si vous avez besoin de d'autres éléments pour pouvoir me répondre, n'hésitez pas.

Merci beaucoup